# Accord CE/Suisse: imposition des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. Protocole

2015/0076(NLE) - 15/06/2015 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne, du protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l’acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTENU : la proposition vise l’approbation au nom de l’Union du protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts est approuvé au nom de l'Union.

Le texte du protocole de modification permet d'adapter l'accord à l'évolution récente de la situation au niveau international concernant l'échange automatique d'informations, à savoir l'élaboration de la « norme mondiale d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale » par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Union, ses États membres et la Confédération suisse ont participé activement aux travaux de l'OCDE.

*Pour connaître les détails relatifs au protocole de modification, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission daté du 7.4.2015.*